

L'éducation à l'environnement et au développement durable



VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 01/07/2013

Saisine liée :

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une nouvelle saisine gouvernementale confiée à la section de l'environnement

Le gouvernement a fait de l'éducation et de la formation une priorité de son action. Dans un tel cadre, l'éducation à l'environnement doit accompagner cette ambition pour renforcer la capacité de notre société à mieux prendre conscience d'un destin commun planétaire, à comprendre les interdépendances entre les grands enjeux contemporains et à agir, individuellement comme collectivement, pour mener à bien la transition écologique ; celle-ci doit être comprise par chacun à la fois comme une condition nécessaire pour un développement soutenable et comme une opportunité d'adaptation des activités économiques à ces enjeux.

Comme l'a relevé le Président de la République en ouvrant la première Conférence environnementale, la crise que nous traversons appelle des transformations et des réponses structurelles, mais elle souligne aussi la nécessité d'une évolution des modes de vie et des modèles de production et de consommation, qui doivent intégrer des exigences de justice sociale et de mieux vivre.

Dans ce contexte, il importe de faire plus amplement partager la conscience de la crise écologique et de ses effets, que ceux-ci touchent directement à la qualité de vie des citoyens- tels les impacts sur la santé- ou qu'ils portent sur l'épuisement des ressources, les équilibres géopolitiques, l'accès à l'eau, aux ressources alimentaires, ou à l'énergie.

Lors de la première Conférence environnementale de septembre 2012, les tables rondes consacrées à la biodiversité, à la transition énergétique, au lien santé-environnement et à la gouvernance des politiques environnementales ont identifié la nécessité d'accompagner systématiquement les politiques environnementales de volets consacrés à l'éducation, à la formation et à

la sensibilisation, pour en favoriser tant la compréhension que la mise en œuvre effective.

Le Conseil économique, social et environnemental a également mis en lumière les mêmes enjeux de sensibilisation, d'éducation et de formation des citoyens de tous âges dans ses avis consacrés à la biodiversité (avis du 28 juin 2011 - [La biodiversité, relever le défi sociétal](#)), à l'eau (avis du 23 avril 2013 - [La gestion et l'usage de l'eau en agriculture](#)) ou encore à la transition énergétique (avis du 8 janvier 2013- [La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer](#)).

Les actions éducatives accompagnant ces politiques, initiées depuis de nombreuses années par l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les associations et certains acteurs socio-économiques, se caractérisent aujourd'hui par leur diversité et par une mise en œuvre principalement locale. Les troisièmes assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui se sont tenues à Lyon du 5 au 7 mars 2013, placées sous le haut patronage du Président de la République, ont souligné la richesse de ces initiatives ; les analyses menées à l'échelle de l'Union européenne livrent un constat comparable et mettent en lumière, dans de nombreux pays européens, le foisonnement des initiatives et des acteurs.

Une telle approche est certes source d'actions novatrices et bien adaptées aux réalités des territoires mais elle ne suffit pas pour créer un cadre d'action cohérent et coordonné.

C'est sur la base de ce constat que le gouvernement a décidé d'inscrire l'éducation à l'environnement et au développement durable parmi les thèmes de la prochaine Conférence environnementale 2013 afin de fixer un nouveau cap en la matière.

Dans cette perspective, parallèlement à la généralisation de l'éducation au développement durable dans la formation initiale scolaire engagée par le ministre de l'éducation nationale, le Premier ministre sollicite le Conseil économique, social et environnemental afin qu'il contribue à éclairer les pouvoirs publics par un avis concernant les actions éducatives (hors systèmes d'enseignements initiaux), la formation continue, la sensibilisation, l'information et la participation du citoyen et du consommateur. Il s'agira d'indiquer quelles sont les actions qui seraient prioritaires tout en veillant à proposer des pistes tenant compte de l'équilibre des finances publiques et des responsabilités et compétences des différents acteurs amenés à contribuer à cette politique publique.

Le CESE, devra accorder, dans cette perspective, une importante particulière à l'identification d'axes de progrès, de leviers et d'instruments permettant d'optimiser l'existant et de progresser vers la formalisation d'une politique plus concertée tant au niveau national que territorial.

Rendu des travaux prévu fin 2013